

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 436

23 mars 2007

SOMMAIRE

Aberdeen Global	20884	L.S.F. S.A.	20883
ABN AMRO V.I.P.	20924	LSF Shining Nova II Investments S.à.r.l. ..	20926
Arta Grafica Luxe	20885	Lunda S.A.	20886
Au Grand Coeur S.à r.l.	20912	M.G. Holding S.A.	20921
Bimolux	20886	Mirabella	20889
Birdie Investment Participation S.A.	20923	M.S.C. S.A.	20889
Bras Invest S.A.	20913	Multigate Investments S.A.	20916
Breitfeld Teilhabergesellschaft AG	20888	Nider S.A.	20911
British and Continental Union Limited ...	20888	Noe Participations	20922
Chipnet S.A.	20882	O&N Group S.A.	20912
Close World S.A.	20911	Paczowski et Fritsch, Architectes Sàrl ...	20922
Corluy V.I.P.	20924	Saekacoatings S.A.	20885
Cortinas S.A.	20923	Saint Christophe S.A.	20920
C.R.G. S.A.	20882	Senior Investments S.A.	20911
D A L I O N	20923	Senior Investments S.A.	20921
ECOFIMA - Environmental Concepts & Fi- nancing Management S.A.	20912	Showtime Int. Sàrl	20922
EFG Fund	20896	Sicav France-Luxembourg	20887
Eparlux Finance Holding S.A.	20888	Siged S.à r.l.	20912
Exclusive Automobiles S.A.	20921	Société de Réalisation et de Construction Immobilières Luxembourg S.A.	20923
Fabemibri	20887	Socoagri	20913
Federica International S.A.	20910	Sorelu S.A.	20883
Fincapital Holding S.A.	20913	Trafalgar Capital S.à r.l.	20890
Fundo	20882	Trafalgar Capital Specialized Investment Fund	20897
G.E. Chemical Company S.A.	20886	Tropical Investors S.A.	20885
Harmony Fund	20883	Upton Park S.à r.l.	20889
J.A.F. S.A.	20887	Werasp S.A.	20910
Kilimanjaro Investment Holding S.A.	20912	Zen Restaurant Group S.A.	20919
La Duchessa	20922		
Laredo S.A.	20884		
Leroy Merlin Participations & Cie Valac- tion	20886		

Chipnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.175.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 avril 2007 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011101/755/19.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 58.493.

ASSEMBLEE GENERALE

le 3 avril 2007 à 18.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

- Rapport C.A.
- Approbation comptes annuels.
- Affectation résultats.
- Décharge administrateurs.

Référence de publication: 2007021607/13.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUNDO à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021590/755/22.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 77.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007021601/833/18.

Sorelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 43.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 avril 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021585/755/19.

Harmony Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.871.

Les Actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra le 2 avril 2007 à 10.00 heures, au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Entendre et approuver les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
- II. Discuter et approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
- III. Décider de l'affectation des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- IV. Ratifier la cooptation de M. Laurent Joly en tant qu'administrateur, en remplacement de M. Albert Le Dirac'h, administrateur démissionnaire le 1^{er} novembre 2006.
- V. Donner quitus aux Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

VI. Réélire les Administrateurs et le Réviseur d'Entreprises.

VII. Divers.

Selon l'article 14 des Statuts coordonnés de la société et conformément à la Loi du 10 août 1915, chaque actionnaire de chaque compartiment et de chaque classe d'action peut décider séparément de l'affectation des résultats.

Si pour un compartiment donné ou pour une classe d'action donnée aucun actionnaire n'est présent, l'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats pour ce compartiment ou pour cette classe d'action.

Les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix. Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

Modalités d'admission à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / administration «Harmony Fund» - EUVL/JUR), le 23 mars 2007 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée. Les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration. A cet effet, des formules de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard le 23 mars 2007 (cinq jours ouvrables avant l'Assemblée).

Les personnes qui assisteront aux Assemblées en qualité d'actionnaires ou par procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'elles possèdent directement ou en vertu d'une procuration dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres de EUROPEAN FUND SERVICES S.A. (17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021774/3451/41.

Laredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.573.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 4 avril 2007 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021591/1267/15.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

As the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company held on 6th March 2007 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, Shareholders are hereby reconvened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on 10th April 2007 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company.

The text of the proposed amendment to the articles of incorporation is available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

The reconvened Meeting will validly deliberate on the item of the agenda, without any quorum requirement. The passing of the resolution requires the consent of 2/3 of the votes validly expressed.

A shareholder may act at the Meeting by proxy. Proxy may be obtained at the above address upon request.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007019768/755/19.

Arta Grafica Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2006;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021594/10/18.

Saekacoatings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 4 avril 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021592/1267/15.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2007021597/755/18.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2007 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021613/15.

Bimolux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 43.826.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 avril 2007 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021982/534/15.

G.E. Chemical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 105.001.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 3 avril 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021773/788/16.

Leroy Merlin Participations & Cie Valaction, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le 4 avril 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

20887

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.
6. Divers.

Le gérant.

Référence de publication: 2007021608/1261/17.

Fabemibri, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 3 avril 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007021602/833/18.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 avril 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007021603/833/18.

Sicav France-Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.560.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

20888

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 30 mars 2007 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007022002/755/20.

Eparlux Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 71.240.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021772/45/17.

Breitfeld Teilhabergesellschaft AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.724.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 2 avril 2007 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007021783/750/17.

British and Continental Union Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 avril 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 20 novembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 20 novembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007021604/833/18.

Mirabella, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.075.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 3 avril 2007 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007021605/833/18.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 77.463.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 avril 2007 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007021600/833/18.

Upton Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.495.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007019615/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07108. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.117.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Minerva House, c/o ReedSmith RICHARDS BUTLER LLP, Fifth Floor, 5 Montague Close, London SE1 9BB, United Kingdom,

here represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given in London on 19 February, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée»:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to serve as general partner (associé commandité) and manager (gérant) to TRAFALGAR CAPITAL SPECIALIZED INVESTMENT FUND, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as a fonds d'investissement spécialisé pursuant to the Luxembourg law of 13th February 2007 on specialized investment funds (the «SICAV»).

The Company may carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SICAV. It may, on behalf of the SICAV, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the SICAV and holders of shares of the SICAV, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SICAV. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

Furthermore, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and administer, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twenty-five (25) shares with a par value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of two managers comprising at least the signature of one category B manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twenty-five (25) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED	25

All the shares subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as managers of the Company:

Category A managers:

- Andrew Garai (Chairman), Chief Operating Officer, TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, residing at 28 Lansdowne Road, London W11 3LL, born in Woking-Surrey (England) on 20 March 1945,
- Dr Wilhelm Okresek, Financial wealth and corporate consultant at PORTCONSULT, residing at Wilhelm Buschgasse 34, A-1190 Wien, born in Vienna (Austria) on 24 August 1951;

Category B managers:

- Bruno Vanderschelden, General Manager, MERCURIA SERVICES S.A., professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, born in Wilrijk (Belgium) on 2 November 1965;
- Pierre Carras, Independent Consultant, residing at 7-9, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, born in Breuil-Barret (France) on 14 April 1954.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Minerva House, c/o ReedSmith RICHARDS BUTLER LLP, Fifth Floor, 5 Montague Close, London SE1 9BB, Royaume-Uni, ici représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 19 février 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de TRAFALGAR CAPITAL SPECIALIZED INVESTMENT FUND (en abrégé «la SICAV»), une société en commandite par actions, qualifiée de fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut exercer toutes activités en rapport avec l'administration, la direction et la promotion de la SICAV. Elle pourra, pour compte de la SICAV, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte de la SICAV et des propriétaires d'actions de la SICAV tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs de la SICAV, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

De plus, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que

l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature de deux gérants, dont au moins la signature d'un gérant de la catégorie B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur (s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les vingt-cinq (25) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts souscrites
TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED	25

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de la catégorie A:

- Andrew Garai (Président), Président Directeur Général, TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, résidant 28 Lansdowne Road, W11 3LL, Londres, né à Woking-Surrey (Angleterre), le 20 mars 1945,
- Dr. Wilhelm Okresek, Consultant à PORTCONSULT, résidant Wilhelm Buschgasse 34, A-1190 Vienne, né à Vienne (Autriche), le 24 août 1951;

Gérants de la catégorie B:

- Bruno Vanderschelden, Directeur Général, MERCURIA SERVICES S.A., résidant professionnellement 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, né à Wilrijk (Belgique), le 2 novembre 1965;
- Pierre Carras, Consultant Indépendant, résidant 7-9, rue Dicks, L-4081 Esch sur Alzette, né à Breuil-Barret (France), le 14 avril 1954.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 16, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007024821/212/361.

(070037335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

EFG Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion prenant effet le 13 février 2007, concernant le fonds commun de placement EFG FUND, a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

The management regulations effective as of February 13, 2007, with respect to the fund, EFG FUND, has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

EFG ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024824/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00686. - Reçu 146 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Trafalgar Capital Specialized Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.994.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the Laws of Luxembourg on 22 February 2007 with registered office at 8-10, rue, Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg,

here represented by Francis Kass, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 22 February 2007,

2) TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, a limited liability company incorporated under the Laws of England, with registered office at Minerva House, c/o REED SMITH RICHARDS BUTLER LLP, Fifth Floor, 5 Montague Close, London SE1 9BB, England,

here represented by Francis Kass, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 19 February 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) under the name of TRAFALGAR CAPITAL SPECIALIZED INVESTMENT FUND (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 13th February 2007 on specialized investment funds (the «2007 Law»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in transferable securities as well as in other assets and financial instruments authorized by law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

Art. 5. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Partners shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives and policies. The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

(a) The capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement à capital variable (SICAV) under Luxembourg law, is one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the «Classes») of Shares of no par value:

(i) «General Partner Share»: one Share which has been subscribed by the General Partner as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company;

(ii) «Limited Partner Shares»: any Shares other than the General Partner Share and which have been or will be subscribed by the Limited Partners (actionnaires commanditaires) of the Company.

The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

The General Partner may create additional Classes and/or series of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.

(c) The Company has been incorporated with a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one (1) General Partner Share, thirty (30) Limited Partner Shares of no par value. Upon incorporation, the Shares were fully paid-up.

(d) The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 10 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Shares within existing Classes/series of Shares or new Classes/series of Shares to be created without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

Art. 8. Shares.

(a) Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of article 2 (1) of the Law (the «Eligible Investors»). This restriction is not applicable to the General Partner which may hold one General Partner Share without falling into one of these categories.

(b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares (the «Register») evidences his right of ownership of such registered Shares.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by an entity designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and the written agreement of the General Partner which may not be unreasonably withheld.

(d) Each Share (General Partner Share or Limited Partners Share) grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and as the case may be at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

(e) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 9. Transfer of Shares. Any transfer of Limited Partner Shares by their holder to another person, whether already a holder or not is subject to prior approval from the General Partner which may not be unreasonably withheld.

The Company will not give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the 2007 Law.

Art. 10. Issue of Shares. The General Partner is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Memorandum.

Furthermore, the General Partner may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate net asset value of Shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional investments and the minimum of any holding of Shares.

Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be the net asset value per Share of the relevant Class as determined in compliance with Article 12 hereof as at such Valuation Day as may be determined in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the General Partner.

The issue price per Share so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner which shall not exceed two (2) Business Days from the relevant Valuation Day.

Where an applicant for Shares fails to pay settlement monies on subscription or to provide a completed application form for an initial application by the due date, the General Partner may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares. If requested by a Shareholder, such redemption proceeds may be paid in currencies other than the designated currency of the relevant Share Class. In either case the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred (as conclusively determined by the General Partner in its discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely settlement. In computing such loss, account shall be taken, where appropriate, of any movement in the price of the Shares concerned between allotment and cancellation or redemption and the costs incurred by the Company in taking proceedings against the applicant.

If the applicant fails to make timely settlement in respect of the allotment of a Share or Shares, the entity which shall have been appointed from time to time to act as placement agent of the Shares of the Company may at its discretion take such steps as it sees fit to avoid, mitigate or make good any losses, costs or expenses incurred by the Company as mentioned above including making payment of the due amount to the Company on the due date and shall be entitled to recover all costs and expenses (including interest) incurred directly or indirectly by the Company in seeking to recover such due debt and which is payable on demand.

No request for redemption of a Share shall be effective unless the price for such Share has been paid and any confirmation delivered in accordance with this Article.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of Shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company («réviseur d'entreprises indépendant»). The securities to be delivered by way of a contribution in kind must correspond to the investment policy and restrictions of the Company.

Art. 11. Redemption of Shares. Under the terms and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares in the Company.

Subject to the provisions of Article 13 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the General Partner in its discretion from time to time but which shall not, in any event, exceed 90 Business Days from the Valuation Day which next follows receipt of such redemption request, provided that the Share certificates (if any) and such instruments for redemption as may be required by the General Partner have been received, and is in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for more than 90 Business Days to assure that the funds tendered for such subscription have cleared.

The redemption price shall be equal to the net asset value per Share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Memorandum. Such price may be decreased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when disposing of assets in order to pay the redemption proceeds to redeeming Shareholders. Furthermore, the redemption price may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the currency of the relevant Class of Shares, as the General Partner shall determine in their discretion.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder would fall below the minimum subscription amount as set out in the Memorandum or such net asset value as determined by the General Partner in its discretion from time to time, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of Shares.

The General Partner may decide to make compulsory the redemption of all the Shares held by a Shareholder, if the aggregate net asset value of Shares held by such Shareholder falls below such value as determined by the General Partner in its discretion.

If on any given date, redemption requests pursuant to this Article, exceed a certain level determined by the General Partner (in its discretion) in relation to the number of Shares in issue of a Class, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the General Partner consider

to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Day following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the General Partner so determine, and with the express consent of the relevant Shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets in such Class or Classes of Shares equal in value (as calculated in the manner described in Article 12) as at the Valuation Day on which the redemption price is calculated to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Class or Classes of Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the Shareholder.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Art. 12. Determination of the Net Asset Value. The net asset value of the Company (the «Net Asset Value»), will be determined, under the responsibility of the General Partner, by an entity designated for that purpose by the Company in the Company's Reference Currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Date as further defined in the Memorandum.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with broadly accepted valuation principles from the European Private Equity and Venture Capital Association («EVCA»).

The following general guidelines apply to the determination of the value of the Company's investments, as long as they do not conflict with EVCA guidelines:

(1) Securities for which market quotations are readily available are valued at market values determined by such securities' most recent sale price as determined from standard sources of financial information such as the Bloomberg service, or, if no sale has occurred within one trading day before such time, at the closing bid thereof, in the principal market in which they are normally traded, as furnished by recognized dealers in such securities;

(2) Short-term, illiquid or thinly traded securities and other assets or liabilities for which market quotations are not readily available will be valued in accordance with broadly accepted valuation principles from the EVCA or fair value;

(3) Options, warrants and other rights to acquire stock are valued at market value, if such securities are quoted on a regulated market, otherwise they will be valued at fair value;

(4) Restricted securities are valued at market value if such securities are quoted on a regulated market, otherwise they will be valued at fair value;

(5) Each open forward contract or over-the-counter option entered into by the Company is valued at the mean between the last bid and asked prices quoted by the bank or financial institution that is the party to the contract on the date of calculation (or most recent Business Day if the day of calculation does not occur on a Business Day); provided that, if those quotations are not available on that date, the mean between the last bid and asked prices on the first subsequent day on which those quotations are available is the market value of that forward contract for that day;

(6) Interest earned on the Company's brokerage account or its investments, if any, is accrued at least monthly;

(7) The amount of any distribution declared by the Company, and of any redemption proceeds due but not yet payable, will be treated as a liability from the day when the distribution is declared, or the related redemption is effective, as applicable, until it is paid;

(8) Net Asset Value will include any unrealized profit or loss on open positions and any other credit or debit accruing to the Company but unpaid or not received by the Company;

(9) Organizational costs, consisting of legal costs incurred during the formation of the Company, are being amortized using the straight-line method over five (5) years. Offering costs will be expensed as incurred.

The Company is expected to receive securities as compensation for entering into financing arrangements. The Company does not anticipate valuing these securities until a profit is realized, although the Company anticipates making exceptions if circumstances warrant. A profit is deemed realized when a security is converted into common stock or the underlying common stock is sold.

The Net Asset Value per Share of each Class shall be the Net Asset Value of the Class as determined in accordance with the foregoing provisions divided by the number of Shares of the Class and rounding the resulting sum to the nearest cent of a Euro.

The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Date will be made available to the holders of Shares at the registered office of the Company within (3) Business Days following the relevant Valuation Date.

Art. 13. Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value:

a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

b) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or value on any stock exchange or other market price in respect of the assets of the Company;

c) if restrictions on foreign exchange or with regard to capital transactions prevent the settlement of transactions on behalf of the Company;

d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

Any request for subscription shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Art. 14. General Partner. The Company shall be managed by TRAFALGAR CAPITAL, S.à.r.l. (actionnaire gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the «General Partner»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 15. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of Shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 16. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of two managers of the General Partner comprising at least the signature of one category B manager of the General Partner.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the 2007 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2007 Law.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;

b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 19. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Share capital at the first call, and if not obtained, with no quorum requirement for the second call, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the Shareholders' meeting of the Company and of separate meetings of the holders of each Class of Shares.

General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner. They may also be convened by the General Partner upon request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered Shares.

The annual general meeting shall be held on the first Tuesday of the month of June at 11.00 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the General Partner.

Art. 20. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on 1st January and ends on 31st December.

Art. 21. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 22. Distributions. The General Partner Share does not carry any right to dividends or distribution other than the Management Fee determined in the Memorandum.

The right to dividends or distribution with respect to other Classes of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the General Partner and further described in the Memorandum.

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 24. Definitions.

«Corporate Agent» DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

«Articles» The articles of incorporation of the Company.

«Auditors» KPMG AUDIT.

«Business Day» A day on which banks are generally open for business in Luxembourg.

«Class» Each class of Shares within the Company.

«Company» TRAFALGAR CAPITAL SPECIALIZED INVESTMENT FUND organized as a société en commandite par actions and registered as a fond d'investissement spécialisé in Luxembourg.

«Depositary» DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

«Eligible Investors» Institutional Investors, Professional Investors and Well-informed Investors.

«General Partner» TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l., the general partner and unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company. The General Partner is responsible for the management of the Company.

«Institutional Investors» Investors who qualify as institutional investors according to Luxembourg laws and regulations.

«Limited Partners» Any Shareholders other than the General Partner (actionnaires commanditaires).

«Management Fee» A fee payable by the Company to the Investment Manager in accordance with the provisions of Section «Fees and Expenses» of the Memorandum.

«Memorandum» The Placement memorandum of the Company as amended from time to time.

«Net Asset Value» The net asset value per Share of the relevant Class as determined pursuant to article 13 hereof.

«Professional Investors» Investors who qualify as professional investors under Annex II of Directive 2004/39 on investment services and regulated markets as amended.

«Reference Currency» The currency of calculation of the Net Asset Value as determined article 13 hereof.

«Shareholder» A registered holder of Shares.

«Shares» Shares issued by the Company.

«Valuation Day» Day on which the Net Asset Value per Share is calculated, i.e. each day which is a bank Business Day in Luxembourg.

«Well-Informed Investors» Institutional Investors, Professional Investors and any other Investors who fulfil the following conditions: (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of EUR 125,000 in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution, another professional of the financial sector within the meaning of Directive 2006/48/CE, an investment company within the meaning of directive 2004/39 or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that they are competent, experienced and informed enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialized fund.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1.- TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l., prequalified	1 General Partner Share
2.- TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, prequalified	30 Limited Partner Shares

All the Shares subscribed have been fully paid up by payments in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2007.

The first general annual meeting of Shareholders shall be held in 2008.

The first annual report of the Company will be dated December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 6,000.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

1. The registered office of the Company shall be at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
2. The independent auditor for the Company shall be KPMG AUDIT, a société à responsabilité limitée with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103590. The term of office of the auditor shall be for one year and shall be renewed by the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31st, 2007.
3. The depositary shall be DZ BANK INTERNATIONAL S.A., a société anonyme with registered office at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 15.579.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg le 22 février 2007, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg
représentée par Francis Kass, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 février 2007.

2) TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, une société constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Minerva House, c/o REEDSMITH RICHARDS BUTLER LLP, Fifth Floor, 5 Montague Close, London SE1 9BB, Angleterre,

représentée par Francis Kass, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 février 2007.

Lesquelles procurations, rédigées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'établir l'acte d'enregistrement d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital fixe, qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV) qu'ils déclarent organisée entre eux et les statuts tels que stipulés ci-après:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par les présents statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la société créées ci-après (les «Actions»), une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, qualifiée de société d'investissement à capital à variable (SICAV) sous la dénomination de TRAFALGAR CAPITAL SPECIALIZED INVESTMENT FUND (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être liquidée à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et instruments financiers autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 5. Responsabilité. Le Gérant est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les Associés Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs et des politiques d'investissement. Le Gérant devra déterminer les objectifs et les politiques de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, telle que déterminée dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Art. 7. Capital Social.

(a) Le capital de la Société sera représenté par des Actions sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 12 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise à la loi luxembourgeoise, est d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

(b) Le capital social de la Société sera représenté par les classes (les «Classes») d'Actions suivantes, sans mention de valeur:

(i) «Action de Gérant»: Action souscrite par le Gérant, comme Actionnaire gérant commandité de la Société;

(ii) «Actions de Commanditaire»: toutes autres Actions que l'Action du Gérant, qui ont été ou seront souscrites par les Actionnaires Commanditaires de la Société.

Les Classes d'Actions pourront être, à la discrétion du Gérant, d'une ou plusieurs séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par le Gérant et insérés dans le Prospectus.

Le Gérant peut créer des Classes et/ou séries d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

(c) La Société a été constituée avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en une (1) Action de Gérant et trente (30) Actions de Commanditaire sans mention de valeur. A la constitution, les Actions ont été intégralement libérées.

(d) Le Gérant est autorisé, conformément l'article 10 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions dans les Classes/séries d'Actions existantes ou dans des Classes/séries d'Actions qui seront créées, sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions à émettre.

Art. 8. Actions.

(a) Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 (1) de la Loi de 2007 (les «Investisseurs Eligibles»). Cette restriction n'est pas applicable au Gérant, qui peut détenir des Actions sans tomber dans l'une de ces catégories.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des Actionnaires (le «Registre»).

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le Registre tenu par le Gérant ou par une entité désignée par la Société à cet effet et le Registre renseigne le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, et les références bancaires. A défaut de communication écrite en sens contraire, la Société peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations ainsi que les références bancaires y inscrites pour tout paiement.

(c) Les transferts d'Actions seront effectués par l'inscription du transfert dans le Registre sur délivrance préalable à la Société du formulaire de transfert fourni par le Gérant, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société, et d'un accord écrit du Gérant, qui ne doit pas être refusé sans juste motif.

(d) Chaque Action (Action de Gérant et Action de Commanditaire) donne un droit de vote à chaque assemblée générale d'Actionnaires et, le cas échéant, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions de chaque Classe.

(e) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. En cas de propriété conjointe d'une ou plusieurs Action(s) ou si la propriété de telles Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 9. Cession des Actions. Les Actions de Commanditaire ne peuvent être transférées par leur détenteur à une autre personne, déjà détentrice ou non d'Actions, qu'avec l'accord préalable du Gérant, lequel ne doit pas refuser un tel accord sans juste motif.

La Société ne donnera effet à aucun transfert d'Actions à un investisseur qui ne se qualifierait pas d'Investisseur Eligible au sens de l'article 2 de la Loi de 2007.

Art. 10. Emission d'Actions. Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions entièrement libérées, sans réserver aux anciens Actionnaires un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

Le Gérant peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront émises. Le Gérant peut, notamment, décider que les Actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Prospectus.

Le Gérant peut également imposer des restrictions concernant le montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions faisant l'objet d'une souscription initiale, concernant le montant minimum de toute souscription subséquente ou concernant la détention minimale d'Actions.

Lorsque la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'Article 12 des présents Statuts au Jour d'Evaluation tel que déterminé conformément à telle politique d'investissement déterminée en temps opportun par le Gérant. Ce prix peut être majoré par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvé en temps opportun par le Gérant.

Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le Gérant qui n'excédera pas deux (2) Jours Ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable.

Lorsqu'un souscripteur d'Actions reste en défaut de régler les sommes dues ou reste en défaut de fournir le formulaire de demande relatif à une première souscription dûment complété à la date requise, le Gérant peut annuler l'attribution ou, le cas échéant, procéder au rachat des Actions. Si demandé par un Actionnaire, le produit d'un tel rachat peut être payé dans des devises autres que la Devise de Référence de la Classe d'Actions en question. En tout cas, il peut être exigé du souscripteur défaillant qu'il indemnise la Société pour toutes les dépenses exposées et pertes ou charges subies (ainsi qu'il en sera arrêté par le Gérant à sa discrétion) et qui sont la conséquence directe ou indirecte de la défaillance du souscripteur. Pour l'évaluation des dites pertes, il sera tenu compte, le cas échéant, de toute fluctuation du prix des Actions concernées entre leur allocation et l'annulation de leur attribution ou de leur rachat et toutes les charges supportées par la Société pour le recouvrement contre le souscripteur défaillant.

Si le souscripteur reste en défaut de s'exécuter à temps en ce qui concerne l'allocation d'une Action ou d'Actions, l'entité qui aura été nommée pour agir comme distributeur des Actions de la Société peut prendre à sa guise toute initiative qu'elle juge utile pour éviter, atténuer ou tourner à profit toute dépense, perte ou charge visée au point précédent, y compris celle de payer à temps les montants dus à la Société, ce qui lui donnera le droit de recouvrer toutes charges et dépenses (avec intérêts) encourues directement ou indirectement par la Société cherchant à recouvrer la dette due et exigible.

Aucune demande de rachat d'une Action ne sera prise en compte à moins que le prix de souscription de cette Action ait été payé avec confirmation délivrée conformément au présent Article.

Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et en particulier l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises indépendant de la Société («réviseur d'entreprises indépendant»). Les valeurs mobilières à remettre par voie d'apport en nature doivent correspondre à la politique et aux restrictions d'investissement de la Société.

Art. 11. Rachat des Actions. Selon les modalités fixées par le Gérant dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts, tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des Actions qu'il en détient.

Sans préjudice de l'article 13 des présents Statuts, le prix de rachat par Action sera payable pendant une période déterminée par le Gérant à sa discrétion qui en tout état de cause n'excédera pas 90 Jours Ouvrables à partir du Jour d'Evaluation qui suit la réception de la demande de rachat, pourvu que les certificats d'Actions (s'il y en a) et les documents de transfert que le gérant pourra exiger aient été reçus, et ce sous une forme qui satisfasse la Société. Le paiement du produit d'un rachat portant sur des Actions préalablement souscrites pourra être retardé de plus de 90 Jours Ouvrables afin d'assurer que les fonds remis lors de la souscription des Actions en question soient disponibles.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix peut être réduit par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle doit réaliser des avoirs afin de payer le prix de rachat aux Actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions. Par ailleurs, ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la Devise de Référence de la Classe d'Actions concernée, ainsi que le Gérant le déterminera à sa discrétion.

Au cas où une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe en dessous du montant minimum à souscrire tel que déterminé dans le Prospectus ou d'une Valeur Nette d'Inventaire déterminée par le Gérant à sa discrétion, la Société pourra obliger cet Actionnaire au rachat de toutes les Actions qu'il détient relevant de cette Classe d'Actions.

Le Gérant peut obliger un Actionnaire au rachat de toutes ses Actions lorsque la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions détenues par cet Actionnaire tombe en dessous d'une valeur déterminée par le Gérant à sa discrétion.

Si à une date déterminée, les demandes de rachat faites conformément à cet Article dépassent un certain seuil déterminé par le Gérant (à sa discrétion) par rapport au nombre d'Actions en circulation dans une Classe, le Gérant peut décider que les demandes de rachat de tout ou partie de ces Actions seront différées dans des conditions déterminées dans l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées, lors du prochain Jour d'Evaluation suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

Si le Gérant le décide et moyennant l'accord exprès de l'Actionnaire concerné, la Société pourra satisfaire au paiement du prix de rachat en faveur de chaque Actionnaire par attribution en nature à l'Actionnaire d'avoirs provenant du portefeuille des investissements établi en rapport avec cette Classe ou ces Classes et ayant une valeur égale (telle que déterminée de la manière prescrite à l'Article 12), au Jour d'Evaluation auquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des Actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres Actionnaires des Classes en question et l'évaluation dont il sera fait usage sera confirmée par un rapport spécial du Réviseur de la Société. Le coût d'un tel transfert sera à supporter par l'Actionnaire.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée, sous la responsabilité du Gérant, par une entité désignée par la Société à cet effet, dans la Devise de Référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus), lors de chaque Jour d'Évaluation tel que défini dans le Prospectus.

Les revenus et les charges seront réputés provisionnés quotidiennement afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire.

L'évaluation de l'actif et du passif de la Société sera déterminée conformément aux principes d'évaluation généralement acceptés émanant de l'Association Européenne du Capital-Risque (AECR)

Les directives générales suivantes seront suivies dans la détermination de la valeur des investissements de la Société, pour autant qu'elles n'entrent pas en conflit avec les directives de l'AECR.

1) Les titres dont les cotations en bourse peuvent être aisément obtenues sont évaluées à la valeur de marché telle que déterminée par le prix de vente de ces titres tel que déterminé par des sources d'évaluation financière de référence telles que Bloomberg; si les titres n'ont pas fait l'objet de vente lors du jour de bourse précédent, leur évaluation se fera en fonction de leur cours de clôture dans le marché principal dans lequel ils sont normalement négociés, tel que fourni par des négociants agréés de tels titres;

2) Les titres à court terme, non liquides ou peu négociés ainsi que les autres actifs ou passifs pour lesquels des cotations en bourse ne peuvent être aisément obtenues seront évalués conformément aux principes d'évaluation généralement acceptés émanant de AECR ou à leur juste valeur.

3) Les options, warrants et autres droits d'acquérir des Actions sont évalués à la valeur de marché si ces titres sont cotés sur un marché réglementé, dans le cas contraire, ils seront évalués à leur juste valeur.

4) Les titres restreints sont évalués à la valeur de marché si ces titres sont cotés sur un marché réglementé, dans le cas contraire, ils seront évalués à leur juste valeur.

5) L'évaluation de chaque contrat ouvert portant sur un forward ou option négociée de gré-à-gré conclu par la Société se fait par rapport à la moyenne entre les derniers prix d'achats et les derniers prix de vente fournis par la banque ou l'institution financière contractante à la date de calcul (ou au Jour Ouvrable le plus proche si le jour de calcul n'est pas un Jour Ouvrable); s'il est impossible de fournir ces informations à cette date, la valeur de marché pour ce contrat portant sur un forward sera égale à la moyenne entre les derniers prix d'achats et les derniers prix de vente le premier jour suivant lors duquel ces cotations sont disponibles.

6) Tout intérêt sur le compte de courtage de la Société ou sur ses investissements, s'il y a lieu, courra au moins mensuellement.

7) Le montant de toute distribution effectuée par la Société et de tout produit de rachat, dû mais non encore payable provenant de rachat d'Actions, sera traitée comme obligation à compter du jour où la distribution est déclarée, ou du jour où le rachat concerné est effectif, suivant le cas, jusqu'à ce que le paiement soit effectué;

8) La Valeur Nette d'Inventaire comprendra tout profit ou perte sur des positions ouvertes non réalisé et tout autre crédit ou débit courant au profit de la Société mais non payé ou non reçu par celle-ci.

9) Les frais organisationnels, c'est-à-dire les frais juridiques engendrés pendant la formation de la Société, seront amortis sur une période de cinq (5) ans selon le mode linéaire. Les frais relatifs à l'offre seront couverts dès qu'encourus.

Il est prévu que des titres soient remis à la Société en compensation de la conclusion par celle-ci d'accords de financement. Il n'est pas prévu que la Société évalue ces titres jusqu'à ce qu'un profit soit réalisé; il est toutefois prévu que la Société déroge à cette règle si les circonstances le requièrent. Un profit est réputé réalisé lorsqu'un titre est converti en Action ordinaire ou que l'Action ordinaire sous-jacente est vendue.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe est égale à la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe telle que déterminée suivant les dispositions qui précèdent, divisée par le nombre d'Actions de la Classe, le résultat étant arrondi au centime d'Euro le plus proche.

La Valeur Nette d'Inventaire par Classe sera rendue accessible aux Actionnaires, au siège social de la Société, dans les 30 Jours Ouvrables suivant le Jour d'Evaluation pertinent.

Art. 13. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le Gérant peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle, de l'avis du Gérant, il est pratiquement impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer des avoirs;

b) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société, ou le prix actuel ou la valeur en bourse ou sur tout autre marché des actifs attribuables à la Société, sont interrompus;

c) lorsque des restrictions en matière de change ou de circulation des capitaux empêchent la liquidation de transactions pour le compte de la Société;

d) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être constatés rapidement ou avec précision.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Art. 14. Gérant. La Société sera gérée par TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l. (Actionnaire gérant commandité), une société constituée sous les lois du Luxembourg (ci-après le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée si un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des statuts, un remplaçant au Gérant. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée.

La désignation d'un remplaçant au Gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 15. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion. Le Gérant peut conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération supportée par la Société.

Art. 16. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux directeurs du Gérant, comprenant au moins la signature d'un directeur de la catégorie B du Gérant.

Art. 17. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que le Gérant ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir de du Gérant a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout directeur ou collaborateur du Gérant agissant comme administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

Art. 18. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues par la Loi de 2007.

Les valeurs, les espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, le Gérant devra faire diligence de trouver un dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le Gérant peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le dépositaire que si un nouveau Dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'Autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 19. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par le Gérant.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent du capital social lors de la première convocation et si ce quorum n'a pas pu être obtenu, la résolution sera prise sans quorum de présence lors de la deuxième convocation avec (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement du Gérant.

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et par une assemblée distincte des détenteurs de la Classe d'Actions concernée.

L'assemblée générale des Actionnaires de la Société est convoquée par le Gérant. Elle peut également être convoquée par le Gérant sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social. Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des Actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des Actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut agir à une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Commandité.

Art. 20. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Rapport Annuel. La Société publie un rapport annuel audité dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 22. Distributions. L'Action de Gérant ne donne pas droit à des dividendes ou à d'autres distributions autres que les Frais de Gestion décrits dans le Prospectus.

Les distributions devront être faites à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'Actions, tel que décrit dans le Prospectus.

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Art. 24. Définitions.

«Actions» Actions émises par la Société.

«Actionnaire» Un détenteur d'Actions au porteur de la Société.

«Actionnaire Commanditaire» Tous détenteurs d'Actions au porteur autres que le Gérant.

«Agent Administratif» DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

«Classe» Toute classe d'Actions de la Société.

«Dépositaire» DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

«Devise de Référence» La devise de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée à l'article 13 des présents Statuts.

«Frais de Gestion» Frais payables par la Société à son Gérant d'investissement conformément à la section «Frais et Dépenses» («Fees and Expenses») du Prospectus.

«Gérant» TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l., gérant et Actionnaire gérant commandité de la Société. Le Gérant est responsable de la gestion de la Société.

«Investisseurs Avertis» Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et tous autres Investisseurs qui (i) adhèrent au statut d'investisseurs avertis et (ii) investissent soit un minimum de 125.000,- euros dans la Société ou soit bénéficient d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

«Investisseurs Eligibles» Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et les Investisseurs Avertis.

«Investisseurs Institutionnels» Les investisseurs qualifiés d'investisseurs institutionnels aux termes des lois et règlements luxembourgeois.

«Investisseurs Professionnels» Les investisseurs qualifiés d'investisseurs professionnels en vertu de l'Annexe II de la Directive 2004/39 sur les services d'investissement et les marchés réglementés, telle que modifiée.

«Jour d'Evaluation» Jour lors duquel est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par Action, c.-à.-d. tout Jour Ouvrable bancaire au Luxembourg.

«Jour Ouvrable» Un jour où les banques sont ouvertes dans le cadre normal de leurs activités à Luxembourg.

«Prospectus» Le Prospectus de la Société, tel que modifié en temps utile.

«Réviseur» KPMG AUDIT

«Statuts» Les statuts de la Société.

«Société» TRAFALGAR CAPITAL SPECIALIZED INVESTMENT FUND, est constituée en tant que société en commandite par actions et qualifiée de fonds d'investissement spécialisé à Luxembourg.

«Valeur Nette d'Inventaire» La valeur nette d'inventaire d'une action d'une classe, déterminée conformément à l'article 13 ci-dessus.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'Actions souscrites
1.- TRAFALGAR CAPITAL, S.à r.l., préqualifiée	1 Action de Gérant
2.- TRAFALGAR CAPITAL ADVISORS LIMITED, préqualifiée	30 Actions de Commanditaire

Toutes les Actions ont été entièrement libérées moyennant versements en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2008.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté de 31 décembre 2007.

Dépenses

Les dépenses, coûts, frais et charges de quelque nature que ce soit et qui seront mis à charge de la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 6.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
2. Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée avec siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590. Le mandat donné au Réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 2007.
3. Le dépositaire de la Société est DZ BANK INTERNATIONAL S.A., une société anonyme avec siège social 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15579.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 16, case 12. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007024823/212/746.

(070035346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Werasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.779.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019616/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08089. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Federica International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.888.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2007 que:

le mandat des administrateurs ci-dessous a été prorogé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007,

- Madame Muriel Lalli, demeurant à MC-98000 Monaco, 28, boulevard Princesse Charlotte,
 - Monsieur Stephane Postifferi, demeurant à MC-98000 Monaco, 28, boulevard Princesse Charlotte,
 - Monsieur Lindsay Leggat Smith, demeurant à MC-98000 Monaco, 28, boulevard Princesse Charlotte,
- ainsi que:

le mandat du commissaire aux comptes a été prorogé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007,

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, demeurant à L-2013 Luxembourg, Centre Etoile, boulevard de la Foire,

5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007019809/307/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Close World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 106.011.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007019617/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08078. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019618/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08031. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Nider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 72.470.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007019620/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08072. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

ECOFIMA - Environmental Concepts & Financing Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 79.738.

Au Grand Coeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.450.

Siged S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 40, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 48.467.

Kilimanjaro Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.665.

—
Liquidations judiciaires

Par quatre jugements du 18 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- ECOFIMA - ENVIRONMENTAL CONCEPTS & FINANCING MANAGEMENT S.A., (RCS B 79.738),
- AU GRAND COEUR s.à.r.l., (RCS B 84.450),
- SIGED s.à.r.l., (RCS B 48.467),
- KILIMANJARO INVESTMENT HOLDING S.A., (RCS B 77.665).

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean - Paul Meyers, juge, et liquidateur, Maître Héloïse Antoine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

H. Antoine

Le liquidateur

Référence de publication: 2007019504/320/39.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08454. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08455. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08458. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

(070012224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

(070012225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

(070012227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

—
O&N Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.552.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019621/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08067. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Fincapital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 86.165.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019622/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08057. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Bras Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.049.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 9 janvier 2007 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Adélaïde Mercier, demeurant 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué avec effet immédiat et Monsieur Jacques Mercier, demeurant 10, rue Saint Didier, F-75116 Paris a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 9 janvier 2007 à 12 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour BRAS INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019810/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Socoagri, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 104.790.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Se sont réunis en assemblée extraordinaire les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de SOCOAGRI, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 193 du 3 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

à savoir:

1) Monsieur Jacques Pierre Raymond Olle, Président de société, né le 6 mai 1935 à Toulouse, France, et son épouse Madame Florence Lucie Nicole Menut-Olle, dirigeante de société, née le 25 janvier 1951 à Clermont-Ferrand, France, demeurant ensemble au Bu Artigas, 324/1002, 11 000 Montevideo, Uruguay,

mariés sous le régime de la séparation des biens, en vertu d'un acte reçu par Maître Hubert Ramon, notaire de résidence à Montpellier, France, le 22 novembre 1986,

tous les deux ici représentés par Monsieur Charl Brand, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 5 décembre 2006.

2) Monsieur Sébastien De Courtois, né le 18 avril 1973 à Montpellier, demeurant au 29, rue des Saints-Pères, F-75006 Paris, France,

ici représenté par Monsieur Charl Brand, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2006.

3) Mademoiselle Amandine Olivier, née le 3 mai 1977 à Paris, demeurant au 20bis, rue Trajan, F-3000 Nîmes, France,

ici représentée par Monsieur Charl Brand, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2006.

4) Mademoiselle Isabelle Olle, née le 8 octobre 1964 à Toulouse, demeurant au Villa Richelieu, 8, Square des Franches, F-17450 Fouras, France,

ici représentée par Monsieur Charl Brand, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2006.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Ces associés représentent 99,12% parts sociales de la société.

Les associés Mademoiselle Stéphanie Olle, Mademoiselle Clémence Olle, et Monsieur Dylan Genest, ont été dûment convoqués à la présente assemblée par des lettres en date du 29 novembre 2006, la preuve en ayant été rapportée au notaire.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Charl Brand, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 427.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 9.239.000,- à EUR 9.666.000,- par la création et l'émission de 427 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

2) Souscription des nouvelles parts sociales par différents souscripteurs et libération par un apport en nature.

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4) Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 427.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 9.239.000,- à EUR 9.666.000,- par la création et l'émission de 427 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

a) à concurrence de cent soixante-cinq (165) parts sociales par Monsieur Sébastien De Courtois, né le 18 avril 1973 à Montpellier, demeurant au 29, rue des Saints-Pères, F-75006 Paris, France,

b) à concurrence de cent soixante-cinq (165) parts sociales par Mademoiselle Isabelle Olle, née le 8 octobre 1964 à Toulouse, demeurant au Villa Richelieu, 8, Square des Franches, F-17450 Fouras, France,

c) à concurrence de quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales par Mademoiselle Amandine Olivier, née le 3 mai 1977 à Paris, demeurant au 20bis, rue Trajan, F-3000 Nîmes, France

Les parts sociales ont été libérées de la manière suivante:

1) par Monsieur Sébastien De Courtois, préqualifié, par l'apport en nature de la nue-propiété de 138 actions, représentant globalement 1,04% du capital social émis de la société par actions simplifiée de droit français GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS, RCS Nanterre n ° B 448 080 929, avec siège social au 37, rue du Bac, F-92600 Asnières, et ayant un capital social de EUR 15.842.400,- (quinze millions huit cent quarante-deux mille quatre cents euros) divisé en 13.202 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.200,- (mille deux cents euros) chacune;

Il résulte d'un certificat signé par Mademoiselle Amandine Olivier, préqualifiée, agissant en remplacement de Monsieur Sébastien De Courtois, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 novembre 2006, que:

«- il est propriétaire de la nue-propiété de 138 actions émises par GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS (ci-après dénommées «les Actions») une société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français

GRUPE MAISONS DE FAMILLE SAS, avec siège social au 37, rue du Bac, F-92600 Asnières, France, et enregistrée au RCS Nanterre n° B 448 080 929, (la «Société»), le droit d'usufruit est détenu par SOCOAGRI (telle que définie ci-dessus) et la pleine propriété des 138 actions représente 1,04% des 13.202 actions émises par la Société;

- les Actions sont entièrement libérées;
- les Actions sont nominatives;
- il est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et les droits de nue-propriété et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions ou les droits de nue-propriété lui soient transférées;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage; et.
- les Actions et les droits de nue-propriété sont librement transmissibles.»

2) par Mademoiselle Isabelle Olle, préqualifiée, par l'apport en nature de la nue-propriété de 138 actions, représentant globalement 1,04% du capital social émis de la société par actions simplifiée de droit français GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS, RCS Nanterre n° B 448 080 929, avec siège social au 37, rue du Bac, F-92600 Asnières, France, et ayant un capital social de EUR 15.842.400,- (quinze millions huit cent quarante-deux mille quatre cents euros) divisé en 13.202 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.200,- (mille deux cents euros) chacune;

Il résulte d'un certificat signé par Mademoiselle Amandine Olivier, préqualifiée, agissant en remplacement de Mademoiselle Isabelle Olle, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 novembre 2006, que:

« - elle est propriétaire de la nue-propriété de 138 actions émises par GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS (ci-après dénommées « les Actions ») une société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS, avec siège social au 37, rue du Bac, F-92600 Asnières, France, et enregistrée au RCS Nanterre n° B 448 080 929, (la « Société »), le droit d'usufruit est détenu par SOCOAGRI (telle que définie ci-dessus) et la pleine propriété des 138 actions représente 1,04% des 13.202 actions émises par la Société;

- les Actions sont entièrement libérées;
- les Actions sont nominatives;
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et les droits de nue-propriété et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions ou les droits de nue-propriété lui soient transférées;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage; et.
- les Actions et les droits de nue-propriété sont librement transmissibles.»

3) par Mademoiselle Amandine Olivier, préqualifiée, par l'apport en nature de la nue-propriété de 97 actions, représentant globalement 0,73% du capital social émis de la société par actions simplifiée de droit français GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS, RCS Nanterre n° B 448 080 929, avec siège social au 37, rue du Bac, F-92600 Asnières, France, et ayant un capital social de EUR 15.842.400,- (quinze millions huit cent quarante-deux mille quatre cents euros) divisé en 13.202 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.200,- (mille deux cents euros) chacune;

Il résulte d'un certificat signé par Mademoiselle Amandine Olivier que:

«- elle est propriétaire de la nue-propriété de 97 actions émises par GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS (ci-après dénommées «les Actions») une société constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS, avec siège social au 37, rue du Bac, F-92600 Asnières, France, et enregistrée au RCS Nanterre n° B 448 080 929, (la «Société»), le droit d'usufruit est détenu par SOCOAGRI (telle que définie ci-dessus) et la pleine propriété des 97 actions représente 0,73% des 13.202 actions émises par la Société;

- les Actions sont entièrement libérées;
- les Actions sont nominatives;
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et les droits de nue-propriété et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions ou les droits de nue-propriété lui soient transférées;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage; et.
- les Actions et les droits de nue-propriété sont librement transmissibles.»

Il résulte d'une déclaration dressée le 5 décembre 2006, et signée par Mademoiselle Amandine Olivier, préqualifiée, gérant de SOCOAGRI et aussi agissant en remplacement de Monsieur Jacques Pierre Raymond Olle et Madame Florence Lucie Nicole Menut-Olle, préqualifiés, gérants de SOCOAGRI en vertu d'une procuration donnée en

date du 29 novembre 2006, que les actions apportées de GROUPE MAISONS DE FAMILLE SAS sont évaluées à EUR 428.400,-.

Du montant total de l'apport soit EUR 428.400,-, un montant de EUR 427.000,- est alloué au capital et un montant de EUR 1.400,- à la prime d'émission.

Ces déclarations, et certificats, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions six cent soixante-six mille euros (EUR 9.666.000,-) représenté par neuf mille six cent soixante-six (9.666) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Brand, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 94, case 4. — Reçu 4.284 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007021564/230/151.

(070014943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Multigate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 123.741.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le seize janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3,

2.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama-City, représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, prénommée,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MULTIGATE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle

s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, telefax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, cent cinquante-cinq	155
2.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, cent cinquante-cinq	155
Total: trois cent dix	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Faride Bentebbal, comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Piek, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 39, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007020770/227/138.

(070014273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Zen Restaurant Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 109.794.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme ZEN RESTAURANT GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.794,

en vertu d'une procuration lui donnée à Monaco, le 22 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant comme il vient d'être dit, a requis le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I.- Que la société ZEN RESTAURANT GROUP S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 17 décembre 2005.

II.- Que le capital social émis de la société est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions d'une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

III.- a) Lors de la constitution de la société, les sept mille sept cent cinquante (7.750) actions ont été libérées à raison de vingt-cinq pour cent (25%), représentant un montant total de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-).

b) Le conseil d'administration, représenté comme dit ci-avant, constate que ces mêmes actions ont été libérées en numéraire par les actionnaires existant à concurrence des soixante-quinze pour cent (75%) restants, représentant un montant total de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-), de sorte que toutes les actions se trouvent actuellement intégralement libérées.

IV.- Que le capital social de la société peut être augmenté à un million euros (EUR 1.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune, soit ordinaires, soit de classe A, lesquelles sont à émettre avec une prime d'émission de quatre cent quarante-huit euros (EUR 448,-) chacune.

V.- Que l'article 5 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées que le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

VI.- Qu'en vue des procès-verbaux du conseil d'administration des 7 novembre 2005, 6 avril 2006, 28 juillet 2006, 22 septembre 2006 et 30 novembre 2006, le conseil d'administration a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de treize mille soixante-seize euros (EUR 13.076,-) pour l'augmenter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de quarante-quatre mille soixante-seize euros (EUR 44.076,-) par l'émission de trois mille deux cent soixante-neuf (3.269) actions de classe A, et paiement d'une prime d'émission d'un million quatre cent soixante-quatre mille cinq cent douze euros (EUR 1.464.512,-) sur les actions de classe A.

VII.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription le montant de treize mille soixante-seize euros (EUR 13.076,-) ainsi que le montant d'un million quatre cent soixante-quatre mille cinq cent douze euros (€ 1.464.512,-) à titre de prime d'émission.

Il est à relever qu'un montant de deux mille six cent soixante-seize Euros (EUR 2.676,-) relatif à la prime d'émission sera comptabilisé comme créance.

Lesdits documents après avoir été paraphés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VIII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent le conseil d'administration, représenté comme dit ci-avant, décide en conformité avec l'article 5 des statuts de faire adapter le paragraphes y afférent et de redresser l'erreur matérielle concernant le prix d'achat des actions de classe A:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à quarante-quatre mille soixante-seize euros (EUR 44.076,-), représenté par onze mille dix-neuf (11.019) actions comprenant:

- sept mille sept cent cinquante (7.750) actions ordinaires d'une valeur nominale de quatre Euros (EUR 4,-) chacune
- trois mille deux cent soixante-neuf (3.269) actions de classe A d'une valeur nominale de quatre Euros (EUR 4,-)

(alinéa 5). A la rédaction des présents statuts, le prix d'achat de ces actions est fixé à quatre cent cinquante-deux Euros (EUR 452,-) chacune se composant de la valeur nominale de quatre Euros (EUR 4,-), augmentée d'une prime d'émission de quatre cent quarante-huit Euros (EUR 448,-) par action.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et résidence, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2007, vol. 364, fol. 2, case 12. — Reçu 14.775,88 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007021516/201/82.

(070014630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.843.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SAINT CHRISTOPHE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg-Ville en date du 8 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 832 du 2 octobre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1180 du 6 août 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Helena Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'année sociale, et modification en conséquence de l'article 26 des statuts;
- 2) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la faire correspondre à celle du 30 juin au lieu de celle du 31 décembre. L'assemblée générale décide en conséquence, mais à titre transitoire, que l'année sociale actuellement en cours sera anticipée pour être clôturée au 30 juin 2006, au lieu du 31 décembre 2006.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 26 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 26.** L'année sociale commence le premier juillet d'une année et se termine le trente juin de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006, REM 2006 302. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021552/5770/55.

(070014573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019623/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08028. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

M.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.065.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007019626/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08051. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Exclusive Automobiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.064.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019627/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05433. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juin 2006 à 9.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2007019765/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

La Duchessa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.372.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019628/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05436. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Paczowski et Fritsch, Architectes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 11, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 53.804.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019629/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05447. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Showtime Int. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8822 Kuborn, 1, rue Woesselchen.

R.C.S. Luxembourg B 89.328.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019630/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05450. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Birdie Investment Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 102.994.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2006**«Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes SOFINTER GESTION S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106316, pour une nouvelle période de trois ans.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.»

Niederanven, le 4 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007019863/820/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

D A L I O N, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 11.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019631/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05399. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Cortinas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.404.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019632/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Société de Réalisation et de Construction Immobilières Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 73.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

S.R.C.L. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007021359/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03516. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

ABN AMRO V.I.P., Société d'Investissement à Capital Variable,

(anc. Corluy V.I.P.).

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.191.

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de CORLUY V.L.P., une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8002 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.191 (la Société). La Société a été constituée le 24 février 1998 en vertu d'un acte de M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 183 du 26 mars 1998. Les Statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte reçus par M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 30 avril 2001, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 386 du 26 mai 2001.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Frédéric Sudret, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Blaise Garban, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Annick Reuter employée privée, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est tenue le 18 octobre 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. 0 actions sur les 310.046 actions sans désignation de valeur nominale en circulation le 18 octobre 2006 étant seulement représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C Nos 2005 du 25 octobre 2006 et 2101 du 9 novembre 2006, au «Le Quotidien» et au «Tageblatt» des 25 octobre 2006 et 9 novembre 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement du siège social de la Société afin de l'établir à Luxembourg-Ville et décision d'autoriser le conseil d'administration de la Société à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg par simple résolution;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société en ABNAMRO V.I.P.;

3. Modification du délai d'envoi des convocations à l'assemblée générale des actionnaires pour ce qui concerne les actionnaires nominatifs afin de mettre ce délai en conformité avec la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

4. Modification des statuts de la Société conformément (i) aux dispositions de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2002), (ii) au changement du siège social de la Société et à la décision d'autoriser le conseil d'administration de la Société à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg par simple résolution, (iii) au changement de la dénomination sociale de la Société et (iv) à la modification du délai d'envoi des convocations à l'assemblée générale des actionnaires pour ce qui concerne les actionnaires nominatifs afin de mettre ce délai en conformité avec la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, à savoir:

- modification de l'article 1^{er} «Forme et dénomination» conformément aux dispositions de la partie II de la Loi de 2002 et suite au changement de dénomination sociale de la Société;

- modification de l'article 4 «Siège social» suite au changement de siège social de la Société et afin d'autoriser le conseil d'administration de la Société à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg par simple résolution;

- modification de l'article 5 «Capital social, compartiments d'actifs par catégorie d'actions», conformément aux dispositions de la partie II de la Loi de 2002;
- modification de l'article 15 «Assemblées générales des actionnaires» suite au changement de siège social de la Société et à la modification du délai de convocation par lettre des actionnaires nominatifs;
- modification de l'article 31 «Dispositions légales» conformément aux dispositions de la partie II de la Loi de 2002.

5. Divers

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 273,882 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 24 novembre 2006, 2 actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer le siège social de la Société afin de l'établir à Luxembourg-Ville et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg par simple résolution.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en ABN AMRO V.I.P.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les délais de convocation par lettre des actionnaires nominatifs afin de refléter ce qui est autorisé par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts de la Société (ci-après les «Statuts») conformément (i) aux dispositions de la partie II de la Loi de 2002, (ii) au changement du siège social de la Société et à la décision d'autoriser le conseil d'administration de la Société à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg par simple résolution, (iii) au changement de la dénomination sociale de la Société et (iv) à la modification du délai d'envoi des convocations à l'assemblée générale des actionnaires pour ce qui concerne les actionnaires nominatifs afin de mettre ce délai en conformité avec la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, de sorte que:

- L'article premier des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe en vertu des présents statuts (ci-après les «statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi»), sous la dénomination ABN AMRO V.I.P. (la «Société»).»

- Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale») statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).»

- Le deuxième paragraphe de l'article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social, compartiments d'actifs par catégorie d'actions. 2^e et 3^e paragraphes.** Le montant du capital est, à tout moment, égal à la somme de la valeur de l'actif net des différents compartiments de la Société. Le capital minimum s'élève à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) ou à l'équivalent en toute autre devise. Le capital minimum doit être atteint dans les six mois de l'agrément de la Société.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment au sens de l'article 133 de la Loi, correspondant à une ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 6 ci-dessous.»

- La première phrase du troisième paragraphe de l'article 15 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Assemblées générales des actionnaires, 3^e paragraphe.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la commune, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois d'avril à 14.30 heures.»

- La deuxième phrase du quatorzième paragraphe de l'article 15 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art.15. Assemblées générales des actionnaires, 14^e paragraphe, 2^e phrase.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour publié conformément à la loi et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée, à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires.»

- L'article 31 «Dispositions légales» des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 31. Dispositions légales.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives ainsi qu'à la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Sudret, B. Garban, A. Reuter, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 26, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007021531/230/122.

(070014890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

LSF Shining Nova II Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.940.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of December.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr. Philippe Detournay,

here represented by Ms. Julie Chartrain, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 14 December 2006,

and

SHINING NOVA II HOLDING, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at CODAN TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Register of Companies, represented by Mr. Takehisa Tei,

here represented by Ms. Julie Chartrain, prenamed,

by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 14 December 2006,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF SHINING NOVA II INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number R.C.S. Luxembourg B 119 940, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated 21 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2033 dated 30 October 2006, amended by a deed of Maître André Schwachtgen dated 20 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 90,250.- (ninety thousand two hundred and fifty euros) by the issuance of 722 (seven hundred and twenty-two) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR 113.08 (one hundred and thirteen euros and eight cents); and
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 99 (ninety) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, by an amount of EUR 90,250.- (ninety thousand two hundred and fifty euros) to EUR 102,750 (one hundred two thousand seven hundred and fifty euros) by the issuance of 722 (seven hundred and twenty-two) new ordinary shares.

SHINING NOVA II HOLDING expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued ordinary shares.

All the 722 (seven hundred and twenty-two) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash for an amount of EUR 90,250.- (ninety thousand two hundred and fifty euros) and the issue premium of an amount of EUR 113.08 (one hundred and thirteen euros and eight cents) has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l.

The aggregate amount of EUR 90,363.08 (ninety thousand three hundred and sixty-three euro and eight cent) is thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l. holds 821 (eight hundred and twenty-one) ordinary shares and SHINING NOVA II HOLDING holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 102,750.- (one hundred two thousand seven hundred and fifty euros), represented by 821 (eight hundred and twenty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros) each. »

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg,

Ont comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mademoiselle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2006,

et

SHINING NOVA II HOLDING, une société constituée et établie sous le droit des Iles Caymans, établie au CODAN TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Caymans, représentée par M. T-kehisa Tei,

ici représentée par M^e Julie Chartrain, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 14 décembre 2006,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF SHINING NOVA II INVESTMENTS S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.940, constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, daté du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2033 du 30 octobre 2006, modifié par un acte du notaire André Schwachtgen du 20 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 90.250,- (quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 722 (sept cent vingt-deux) nouvelles parts sociales ordinaires et paiement d'une prime d'émission de EUR 113,08 (cent treize euros et huit cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR 90.250,- (quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros), à un montant de EUR 102.750,- (cent deux mille sept cent cinquante euros), par voie d'émission de 722 (sept cent vingt-deux) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

SHINING NOVA II HOLDING renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 722 (sept cent vingt-deux) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en numéraire pour un montant de EUR 90.250,- (quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros) et la prime d'émission d'un montant de EUR 113,08 (cent treize euros et huit cents) a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l.

Le montant total de EUR 90.363,08 (quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-trois euros et huit cents) est donc à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l. détient 821 (huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires et SHINING NOVA II HOLDING 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 102.750,- (cent deux mille sept cent cinquante euros) représenté par 821 (huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 86, case 7. — Reçu 903,63 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007021535/230/136.

(070014860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.